

## APPEL A PROPOSITIONS

---

### *Ingénierie pour la création d'un CQP Branche Portage salarial*

**AKTO**

**Pour le compte de la Branche du Portage salarial**

## La Branche du Portage Salarial

### Périmètre :

Le concept de portage salarial constitue un statut innovant, permettant à des professionnel/les autonomes (les porté/es), de créer ou d'exercer leur activité sans les contraintes et les risques inhérents à la création d'entreprise ou aux statuts plus précaires comme ceux de l'autoentrepreneur ou du travailleur indépendant (TNS – travailleur non salarié).

### Principaux métiers :

Le portage salarial représente à l'heure actuelle des métiers, qui relèvent essentiellement de la prestation intellectuelle : conseil, audit, ingénierie, informatique, formation, coaching, audiovisuel, santé, vente, transactions immobilières, gestion, intermédiation...

On trouve parmi les indépendant/es porté/es, des personnes aux métiers aussi divers que consultant/e, formateur/trice, chef /fe de projet, expert/e de diverses spécialités, ingénieur/e conseil, média-planneur/se, actuaire, ingénieur/e du son, coach, conférencier/ère...

### Données clés :

La Branche en quelques chiffres :

- Environ 300 entreprises dans le secteur
- 91% des entreprises comptabilisent moins de 250 salariés portés
- 32 800 salariés portés

Convention collective de salariés en portage salarial du 22 mars 2017, code IDCC : 3219.

(Source : Panorama de la branche du Portage Salarial – 2018)

## Contexte et objet du présent appel à propositions

### Quelques rappels sur la Branche du Portage Salarial :

Les sociétés de Portage Salarial ont 2 missions principales :

- Prendre en charge l'ensemble de la gestion administrative de l'activité des professionnels autonomes, la gestion du salaire du porté et des obligations sociales et les responsabilités associées,
- Accompagner le développement professionnel des individus, notamment dans la phase de préparation, de lancement puis de déploiement de leur activité, ainsi que dans leur formation continue.

Depuis la création de la branche, toutes les parties prenantes (entreprises de portage salarial, salarié/es porté/es, partenaires sociaux de la branche) ont fait le constat du manque d'offre de formation spécifique à destination des salarié/es porté/es (Enquête sur les besoins des salarié/es porté/es source Opcalia Février 2018).

La branche du Portage a entamé des travaux pour caractériser et identifier les compétences des salariés de la branche (PIC : Plan d'investissement sur les compétences 2019-2020).

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020, TOUTE FACTURATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU NOM DE AKTO  
SIREN : 853 000 982 - APE : 8559A - TVA intracommunautaire : FR77853000982

3 domaines de compétences transversales ont été identifiés dans le cadre de ces travaux :

- Commercial
- Pilotage d'activité
- Communication

Ainsi que 4 fonctions spécifiques :

- Pilotage de projet
- Conseil
- Formation
- Expertise Technique

Par ailleurs, l'enquête sur les besoins des salariés portés (source Opcalia Février 2018) a montré que les besoins en formation concernant la posture de consultant/e, porteraient sur :

- Les stratégies de prospection
- L'utilisation des réseaux sociaux (marketing digital)
- La manière de se présenter et de présenter son activité
- La négociation

**C'est à partir de ces constats, que la branche du Portage Salarial a décidé d'entamer des travaux pour la création d'une certification, destinée au salarié/e porté/e. Cette certification aura pour objet un dépôt au Répertoire Spécifique, sachant qu'elle peut être adaptée à plusieurs métiers, faisant l'objet de compétences transversales.**

Dans cette perspective, cet appel à propositions liste les travaux et livrables attendus du/de la prestataire extérieur/e.

## Travaux et livrables attendus du prestataire

En associant les entreprises de la Branche, le/la prestataire devra :

- **1/Réaliser des entretiens auprès d'un panel de 5 responsables d'entreprise de portage et 5 salariés-consultants portés.** Cette étude aura pour objet de :
  - o valider les compétences pressenties,
  - o appréhender les pratiques RH,
  - o proposer le process certifiant le plus approprié
  - o récolter les avis des entreprises

➔ Ces 10 entretiens qualitatifs viendront compléter l'enquête menée par Akto (enquête sur le projet de certification auprès des entreprises et leurs consultants portés en 2020). Ces entretiens permettront de confirmer les orientations de la future certification et les usages des consultant/es porté/es concernant la formation.

Les travaux réalisés en amont par les équipes d'Akto (Enquête sur les besoins en formation auprès des entreprises du Portage en 2018, benchmark de certifications existantes en 2020 et enquête sur le projet de certification auprès des entreprises du portage et de ses consultants portés en 2020) seront mis à disposition du/de la prestataire.

📄 Livrable : Rédiger à partir de tous ces éléments le rapport pour l'étude d'opportunité et conclure sur les futures caractéristiques de la certification (selon les critères de France Compétences).

Il/elle argumentera l'opportunité d'un dépôt au RS ou RNCP. Enfin, le/la prestataire est force de proposition pour toute autre suggestion qu'il/elle jugerait utile à l'étude d'opportunité.

- **2/Rédiger le référentiel d'activités/compétences** : décomposer les activités en compétences professionnelles du salarié porté – validation par la branche (jalon)

📄 Livrable : un référentiel d'activité et de compétences (selon le Répertoire choisi)

- **3/Rédiger le référentiel de certification** : décrire chaque compétence identifiée, comment celle-ci est évaluée (description des modalités) et sur quels critères (éléments basés sur l'étude d'opportunité et enrichis des retours des entreprises du panel, qui permettront également de travailler les critères et modalités d'évaluation les plus appropriés...)

- 📄 Livrable : un référentiel de certification (critères + contenu et modalités d'évaluation), les outils d'évaluation (*en partie digitalisés le cas échéant*) – validation par la branche (jalon)

**4/ Former l'organisme évaluateur** (l'organisme chargé de l'expérimentation de la 1<sup>ère</sup> session de formation, qui aura été désigné par la branche) aux référentiels de certification et aux modalités de l'évaluation de la certification de la branche

- **5/Suivre l'expérimentation de la première session de formation** : une première session de formation aura lieu à la suite de la création des outils. Ce sera l'occasion pour le/la prestataire,

d'ajuster le référentiel, d'améliorer les outils d'évaluation de la future certification, en communication avec l'organisme de formation chargé de l'animation de l'action et de recueillir la valeur ajoutée de ce projet de certification auprès de l'entreprise et des salariés, parties prenantes de l'expérimentation (cf attentes de France Compétences vis-à-vis de la valeur d'usage de la certification)

☞ Livrable : les référentiels et les outils d'évaluation

- **6/Formaliser un mode d'emploi de la certification** : enjeux, rôle des parties prenantes, fonctionnement des outils d'évaluation, organisation du process de certification (étapes, ...) – validation par la branche (jalón)

☞ Livrable : Mode d'emploi détaillé de la certification – validation par la branche (jalón)

- **7/Rédiger un règlement de certification et proposer des solutions pour le conseil de perfectionnement**, selon les critères de France Compétences

☞ Livrable : Le règlement de la certification et le mode de fonctionnement du conseil de perfectionnement – validation par la branche (jalón)

- **8/Former les organismes habilités**

☞ Livrable : un mode d'emploi pour former les évaluateurs, la formation des évaluateurs et le règlement de la certification destiné à assurer sa démarche qualité – validation par la branche (jalón)

En complément, le prestataire se devra :

- De rendre compte auprès des partenaires sociaux (intervenir en CPNEFP), du comité technique et d'AKTO
- D'adopter une posture de conseil (force de proposition, pédagogie...)
- D'informer régulièrement le commanditaire sur les avancées de la mission
- De veiller à la fiabilité des productions (pertinence, opérationnalité...)
- De transmettre, dans les délais convenus, des livrables de qualité « clés en main » qui pourront être réutilisés (format électronique et actualisable) par les commanditaires qui en auront la pleine propriété.

## Parties prenantes

> Le Syndicat <sup>1</sup> PEPS...

Son rôle est de représenter, informer, former et défendre la profession.

> Les organisations représentant les salariés : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et FO

> AKTO<sup>2</sup>, Opérateur de compétences de la Branche : les partenaires sociaux ont délégué l'assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux à AKTO.

<sup>1</sup> Site internet : <http://www.peps-syndicat.fr/>

<sup>2</sup> <https://www.akto.fr/>

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris  
Tél. : 01 53 35 70 00 - [www.akto.fr](http://www.akto.fr)

## Critères d'appréciation des candidatures

Les propositions devront :

- Comporter une présentation générale du/de la prestataire
  - **Démontrer leur bonne compréhension de la mission**
  - Exposer la méthodologie envisagée pour répondre aux livrables attendus (des exemples seront appréciés)
  - Formaliser les informations suivantes :
    - La composition de l'équipe mobilisée, le profil des intervenants dont les CV mettront en valeur le lien avec le type de prestation ici concernée et l'interlocuteur référent pour ces travaux
    - Une liste de références pour des projets similaires (certifications / branche / connaissance de l'environnement emploi-formation-RH et du paritarisme)
    - Un planning (cadrage, production, restitutions)
    - **Une proposition tarifaire (€ HT & TTC) détaillée avec le nombre de jours envisagés, avec le/la/les intervenants identifié/s.**
- **Proposition rédigée dans un rapport maximum de 5 feuilles recto-verso soit 10 pages, en word ou pdf envoyée par mail.**

## Budget & Calendrier

Les propositions budgétaires devront couvrir l'ensemble des coûts et frais engagés pour la réalisation des travaux, notamment les éventuels frais de transport, d'hébergement et de restauration.

- > Calendrier souhaité :
- Lancement des travaux prévus : janvier - 2021

## Modalités de réponse

La réponse devra être adressée :

- **Au plus tard le 2/12/2020.**
- Sous format électronique à : Anne-Françoise SALADIN <anne-francoise.saladin@akto.fr>

La décision de la Branche interviendra suite à l'examen paritaire des propositions transmises.

Une audition pourra être organisée si nécessaire.

Les candidats seront individuellement informés de la suite donnée à leur proposition suite à leur examen.